

# Boigny et la gestion des risques, le DICRIM

Le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs est destiné aux habitants et leur rappelle les gestes utiles pour faire face aux aléas majeurs tels que l'inondation, les accidents technologiques, les événements météorologiques extrêmes, les mouvements de terrain. Au DICRIM correspond un document destiné à l'équipe municipale, le Plan Communal de Sauvegarde qui définit un plan d'action et organise les secours.

Le risque est la combinaison de l'aléa et de la vulnérabilité. Si nous avons rarement pris sur l'aléa, réduisons notre vulnérabilité, c'est l'objet de ces quelques pages.

## Risques liés aux intempéries : vent violent, orage, neige

On parle d'intempérie pour des vents de plus de 90 km/h, pour des orages violents, pour des chutes de neige abondantes. Les risques sont similaires : exposition directe des personnes, vulnérabilité des infrastructures et des biens qui ne sont ni protégés ni fixés au sol, impacts sur la végétation. Cette exposition a des impacts sur les personnes et les biens, et des gênes pour les activités économiques, la circulation, les télécommunications et les approvisionnements.

### Recommandations

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être déplacés par le vent
- Fermez solidement portes et volets
- Restez chez vous ou mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur
- Informez-vous du niveau d'alerte, écoutez les radios locales
- Déneigez le trottoir devant votre habitation
- Protégez du gel les installations d'eau
- Ne montez en aucun cas sur un toit pour le dégager
- Il est fortement déconseillé de téléphoner en cas de foudre (cf. Hergé, « Les 7 boules de cristal »...)
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre
- Soyez vigilants et prêts à venir en aide à vos voisins, surtout s'ils sont âgés, malades ou seuls

### Fin de la situation d'urgence

- Faites couper les branches des arbres qui menacent de s'abattre
- Faites réparer ce qui peut l'être rapidement, toitures, cheminées
- Faites l'inventaire des dommages éventuels, prenez des photos
- Signalez les dégâts à votre assureur

### Actions des autorités

- La commune a peut-être enclenché le Plan Communal de Sauvegarde : conformez-vous aux recommandations des services municipaux et des élus
- La préfecture a pu activer le plan de secours, interdisant par exemple la circulation des poids lourds, voire de tous véhicules sur certains axes

## INFO

Se renseigner auprès de la météo 08 92 68 02 45

Se renseigner sur les conditions de circulation : 08 26 02 20 22 et

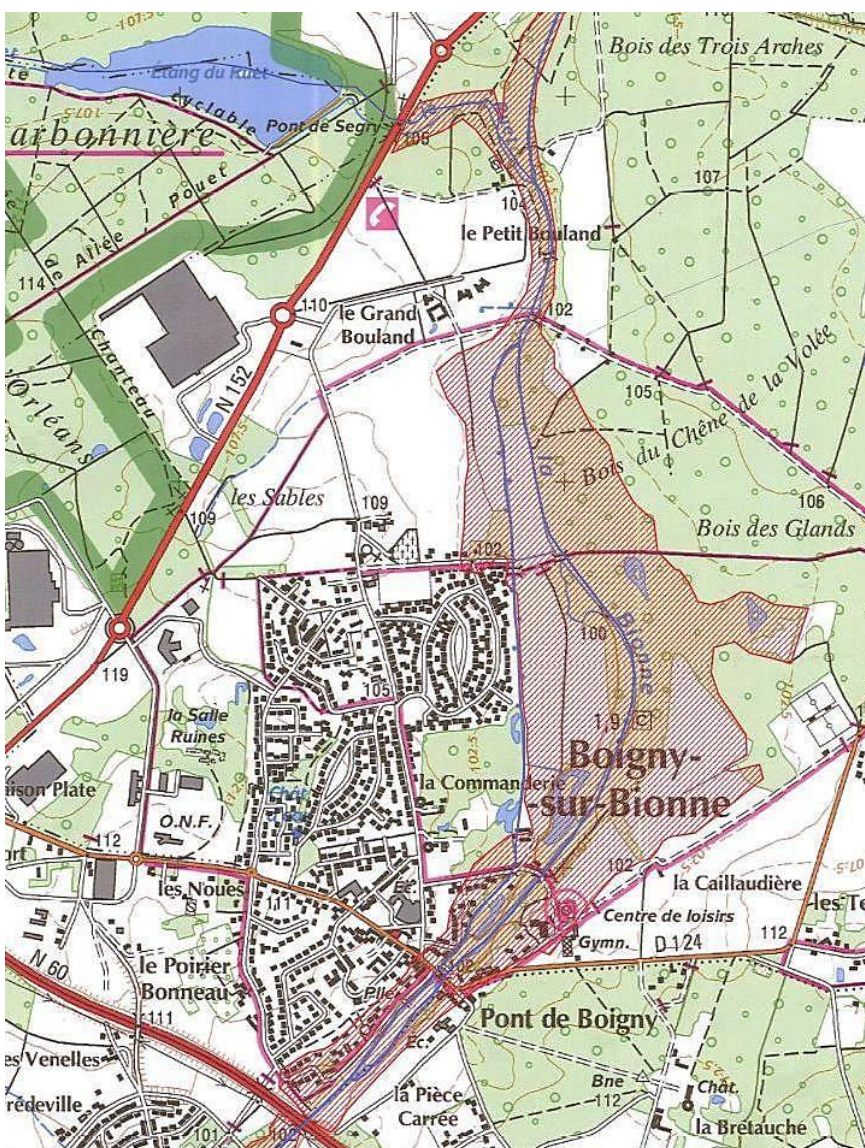
[www/bison.fute.equipement.gouv.fr](http://www/bison.fute.equipement.gouv.fr)

Ecouter la radio :	France Bleue – Orléans	100,9	FM
	France Inter	99,2	FM
	France Info	105,5	FM

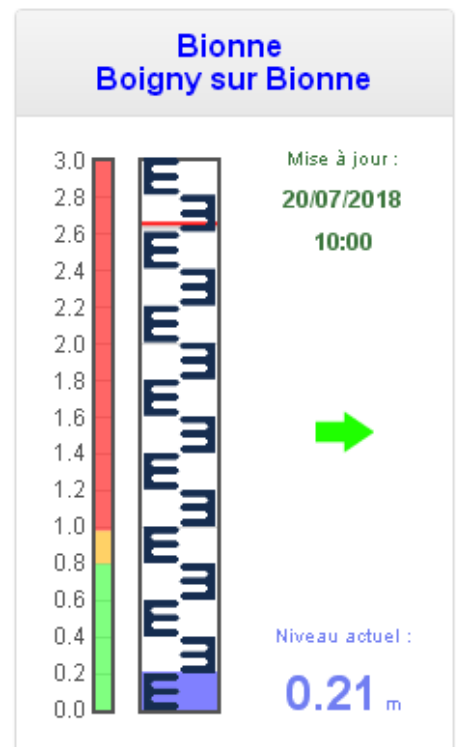
## Risques en cas d'inondation

Des pluies très violentes, des pluies très abondantes étalées dans le temps, de fortes pluies sur sol gelé peuvent être à l'origine d'une inondation. En février 2002, une crue de fréquence de retour 1/25 (crue qui a 1 chance sur 25 de se reproduire tous les ans) a inondé le val, avec des dégâts limités. En juin 2016 une crue de fréquence centennale (1 chance sur 100 tous les ans) a occasionné des dégâts sur 230 maisons. La Bionne était alors montée de **2,30 m**.

En cas d'alerte « crue », la mairie prévient les habitants concernés. **Si vous habitez en zone inondable, vérifiez que vos coordonnées sont à jour** (et connues en mairie) et consultez le site web de la mairie : un serveur vous indique à tout instant le niveau de la Bionne.



1



2



3

1) La zone inondée le 31-mai-2016. 2) L'échelle de suivi en live du niveau de la Bionne, que l'on peut consulter sur le site web de Boigny. La hauteur mouillée est figuré en bleu sur l'échelle graduée et la flèche indique la tendance. Ici « basses eaux, situation stable ». 3) Une échelle métallique est installée au droit de la passerelle de l'île.

Le risque immédiat pour les biens et les personnes est la submersion, avec des dégâts aux habitations. Le risque est parfois accru sur le plan humain, par le retard à l'évacuation des habitations inondées. S'y ajoute le risque de pollution lié aux matières contenues dans les locaux municipaux et dans les habitations, qui peuvent être entraînées. Un cas particulier : les cuves à fuel, plus légères que l'eau, peuvent être arrachées de leur support et se vider. S'y ajoutent les gênes pour la circulation et pour les approvisionnements.

Un facteur de risque non négligeable est l'oubli des événements passés. Une crue centennale (cas de 2016) a une chance sur cent de se produire **chaque année**.

L'alerte « inondation » est donnée aux riverains par SMS et par consultation du site web :

- [Boignysurbionne.fr](http://Boignysurbionne.fr) / Environnement / La Bionne / Vigilance crue
- Orléans Métropole a mis en place un système d'appels automatiques. Si ce n'est déjà fait, inscrivez sur : <https://www.acces-gedicom.com/Subscriptions/Informations.jsp>



#### **En période calme**

- Mettez en hauteur les appareils domestiques sensibles à l'eau qui seraient au rez-de-chaussée ou en sous-sol des maisons inondables
- Mettez en hauteur les documents familiaux,
- Adaptez l'équipement électrique de la maison
- Ancrez la citerne à fuel au soubassement de la maison
- Pré-fabriquez des batardeaux pour prévenir l'entrée d'eau si la maison est inondable
- Rechargez les portables
- Mettez les meubles sur des parpaings

#### **Recommandations en temps de crise**

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau (mettez les installations d'eau hors gel en hiver)
- Ecoutez la radio
- Ne téléphonez pas sauf urgence absolue, libérez les lignes pour les secours
- N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée
- Soyez prêt à évacuer les lieux sur demande des autorités
- En cas d'évacuation, rendez-vous à l'hébergement de secours désigné par la mairie
- Prévenez la mairie ou un voisin si vous quittez votre domicile
- Soyez prêt à venir en aide à vos voisins, surtout s'ils sont âgés, seuls ou malades

#### **Fin de la situation d'urgence**

- Faites l'inventaire des dommages éventuels
- Signalez les dégâts à votre assureur

#### **INFO**

Se renseigner auprès de la météo 08 92 68 02 45

Se renseigner sur les conditions de circulation : 08 26 02 20 22 et

[www/bison.fute.equipement.gouv.fr](http://www/bison.fute.equipement.gouv.fr)

Ecouter la radio :	France Bleu Orléans	100.9	FM
	France Inter	99.2	FM
	France Info	105.5	FM

## Risques en cas de canicule

Sont officiellement qualifiés de caniculaires les épisodes de trois jours consécutifs –et plus- pendant lesquels la température diurne dépasse 34° et la température de l'air nocturne ne descend pas en dessous de 19°.

### Recommandations

- L'alerte est donnée par le Préfet, un plan communal en faveur des personnes âgées est lancé
- Fermez les volets aux heures chaudes, aérez tôt le matin
- Ne vous exposez pas au soleil, portez un chapeau
- Climatiseur et brumisateurs sont recommandés
- Séjournez dans la pièce la plus fraîche, rafraîchissez-vous souvent avec un linge mouillé (visage, cou, bras, jambes)
- Douchez vous à une température qui provoque un rafraîchissement, plusieurs fois par jour au besoin
- Buvez souvent, même si vous n'en éprouvez pas le besoin
- En cas de mal de tête, sensation fébrile, vertiges, consultez un médecin
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision, suivre les conseils donnés
- Vérifiez avec votre médecin que vous pouvez continuer à prendre ses médicaments
- Soyez prêt à venir en aide à vos voisins, surtout s'ils sont âgés, seuls ou malades

### INFO

Service social de la Mairie 02 38 75 21 32

Ecouter la radio :	France Bleu Orléans	100.9	FM
	France Inter	99.2	FM
	France Info	105.5	FM



# Risques en cas d'accident industriel, de transport de matières dangereuses

Deux aléas sont plausibles : un épandage accidentel sur site industriel ou un accident lors du transport par camion de matières dangereuses, principalement sur la N 152 et la N 60.

La proximité du PTOC et les activités industrielles périphériques sont à prendre en compte.

Le risque pour la santé est direct : l'air, l'eau, les sols peuvent être touchés. Une contamination du sol peut impacter les eaux et le captage pour l'alimentation en eau potable.

Le gazoduc qui traverse notre commune correspond à un risque limité. Les pompiers sont formés pour intervenir rapidement en cas d'accident.

## Recommandations

- Si vous êtes témoin : indiquez le lieu précis de l'accident, l'état de la situation
- Décrivez les plaques d'identification des produits, placées sur les véhicules
- Ne déplacez pas les victimes sauf en cas d'incendie
- Ne restez pas dans une zone de dégagement de fumées ou de gaz toxique. Eloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent
- Enfermez-vous, calfeutrez ouvertures, aérations, ventilations. Un rouleau de ruban adhésif fera l'affaire
- Ne téléphonez pas, sauf urgence absolue
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne fumez pas
- Ecoutez la radio
- Soyez prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités. Rendez-vous alors à l'hébergement de secours désigné par la Mairie où des consignes seront données.

## A la fin de l'alerte

- Ne réintégrez votre domicile qu'après l'accord des autorités
- Aérez le local dans lequel vous étiez réfugié
- Consultez un médecin en cas d'irritation
- Faites l'inventaire des dommages et préparez vos dossiers d'assurance

## Réflexes en cas d'accident

Donnez l'alerte

Pompiers : 18 ou 112 pour les portables

Police 17

SAMU 15

Mairie 02 38 75 21 32

Ecoutez la radio :	France Bleu Orléans	100.9	FM
	France Inter	99.2	FM
	France Info	105.5	FM

## Risques en cas d'accident nucléaire

En cas d'accident, les émanations de gaz et de particules sont susceptibles d'exposer l'homme et l'environnement à la [radioactivité](#). Les sols, les plantes, l'eau qui ont été exposés peuvent à leur tour devenir source de risque. Ce danger est renforcé par le caractère non perceptible du risque radioactif.

Des mesures importantes de sécurité sont prévues pour éviter ou traiter tout risque sur les sites des centrales. Un plan d'urgence a été élaboré par chacune d'elles : Saint Laurent des Eaux et Dampierre en Burly. Les exploitants des centrales sont tenus d'alerter les préfets en cas de danger avéré. En cas d'urgence, l'alerte est donnée par la préfecture. Elle est relayée par la sirène de la commune (ne pas confondre avec l'essai de la sirène qui a lieu le premier mercredi du mois à 12 heures).

### Recommandations

- Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche
- Munissez vous de bouteilles d'eau minérale
- Ne tentez pas de fuir, ne vous déplacez pas inutilement
- Confinez-vous en bouchant les entrées d'air avec du ruban adhésif par exemple
- Si possible cantonnez-vous dans une seule pièce
- Ne sortez pas pour aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants connaissent les consignes de sécurité
- Ne téléphonez pas, afin de laisser les réseaux libres pour les secours
- Ne fumez pas dans les espaces confinés
- Si l'ordre d'évacuation est donné, prenez avec vous un poste de radio, coupez eau, gaz et électricité - mettez la maison hors gel en hiver-, emportez de quoi vous changer complètement
- Munissez-vous de vos papiers, de vos médicaments, d'un peu d'argent

### Fin de l'alerte

- Ne quittez pas votre abri sans y avoir été invité par les autorités
- En cas d'évacuation, ne revenez chez vous qu'après avoir reçu l'autorisation
- Respectez les consignes données par les services de secours
- Ne consommez pas de fruits et légumes, ni l'eau du robinet sans l'aval des autorités
- A l'extérieur ne touchez pas les objets, ils peuvent être contaminés
- Consultez un médecin en cas d'irritations
- Si vous craignez d'avoir été contaminé, débarrassez-vous, à l'extérieur, de vos vêtements, lavez-vous et changez-vous.

Ecouter la radio :	France Bleu Orléans	100.9	FM
	France In ter	99.2	FM
	France Info	105.5	FM

Mairie	02 38 75 21 32
--------	----------------

## Risques en cas de mouvements de terrain

Même si le phénomène est rare, des mouvements de terrain de trois types se sont déjà produits à Boigny :

- Apparition brutale d'un fontis, c'est-à-dire un effondrement localisé lié au sous-sol calcaire si une cavité souterraine naturelle pré-existait
- Effondrement lié à une cavité ancienne, creusée par l'homme et mal rebouchée
- Des mouvements du sol de faible amplitude –gonflement et retrait- progressifs, liés aux argiles gonflantes qui forment la première couche du sous-sol sur une grande partie de la commune.

Les troubles de type 1 et 2, ponctuels, se produisent le plus souvent en terrain ouvert. Les effondrements se traduisent par des trous bien délimités, de 1 à quelques mètres de diamètre, qui apparaissent brutalement. Le troisième cas est consécutif à des épisodes très humides ou très secs. Les effets sont imperceptibles en terrain ouvert mais peuvent occasionner des dégâts en zone construite : fissures des murs ou des sols, bâtiments endommagés.

### Recommandations

- Informez la mairie si vous découvrez un fontis
- Des fissures importantes du sol, anormales, souvent en cercle, sont un signe avant-coureur
- Ne remblayez pas une cavité sans l'avis d'un spécialiste, n'y évacuez pas les eaux usées ou pluviales
- Ne pénétrez pas dans une cavité, restez à distance car un fontis peut brutalement s'élargir, ne pas entrer dans un bâtiment gravement endommagé
- En cas de dégât à une habitation, vérifiez les branchements de l'électricité, du gaz, des eaux usées et de l'eau potable
- Conservez si possible un accès pour des visites de contrôle

### Historicité

Sur les 20 dernières années, trois fontis sont apparus. L'un à la Bretauche, un second vers la rue de La Rochelle, un troisième aux Tertres. De nombreux indices karstiques existent dans les bois des Trois Arches, le bois de Monbrauches et entre Chanteau et les Barres.

Des effondrements sur des vides mal comblés liés à des exploitations anciennes ont été observés aux Tertres et rue Firmin Chappellier.

Des fissurations de maisons, des terrasses qui se séparent de la maison ont été observées en divers endroits argileux. Boigny a été déclaré en situation de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2018 qui a fait travailler ces sols.

### INFO

Informez la météo au 08 92 68 02 45.

Carte des manifestations karstiques répertoriées : juin 2015, « Cahiers du patrimoine de Boigny sur Bionne » n° 5, ASPHBB.